

**AIDE A LA PUBLICATION EN ANGLAIS D'ARTICLES OU D'OUVRAGES SCIENTIFIQUES
EN SCIENCES HUMAINES**

Règlement

Objectifs :

Le contexte international compétitif dans lequel évoluent les universités met de plus en plus les chercheurs devant l'obligation de publier dans leur discipline en anglais, ce qui peut s'avérer exigeant en particulier dans les disciplines de sciences humaines où l'usage de l'anglais n'est pas toujours la norme et où la rédaction et le vocabulaire utilisé atteignent parfois un niveau important de sophistication.

Pour stimuler la production scientifique (livres ou articles) en anglais et améliorer ainsi la diffusion des travaux de ses chercheurs, l'ULB réserve un budget pour aider à la correction de textes en anglais, espérant répondre de cette manière aux besoins des chercheurs et initier un cercle vertueux en la matière.

Budget alloué : le budget alloué à cette aide dépend du budget global de l'ULB et peut donc varier en fonction des appels (ex : 15.000 €).

Calendrier : 3 appels par an (avril/mai ; janvier/février ; octobre/novembre).

Critères d'éligibilité :

- L'appel est ouvert à tous les chercheurs de l'ULB, qu'ils aient un mandat temporaire ou définitif.
- Le budget permet de financer des relectures et des corrections par un traducteur professionnel ou un *native speaker*. Les traductions proprement dites ne sont donc pas finançables via cet appel.
- L'article ou l'ouvrage qui doit faire l'objet de la publication doit être rédigé dans sa version définitive. Une lettre d'accord de l'éditeur ou de la revue constitue un atout en faveur du dossier. Pour les ouvrages collectifs, la part de financement ne concerne que les auteurs issus de l'ULB. Pour les ouvrages qui seraient publiés par les Editions de l'ULB, une plus grande souplesse pourrait être accordée lors de l'examen du dossier.

Contenu des dossiers : Les candidatures doivent être soumises par mail via le formulaire *ad hoc*, auquel seront annexés le devis stipulant le montant de l'aide demandée, une version électronique du document à publier et, le cas échéant, la lettre d'acceptation de publication par l'éditeur ou la revue. En cas de deuxième demande, le candidat veillera à fournir un exemplaire de la publication précédemment financée via ce type de budget.

Les informations reprises dans le formulaire (joint à l'appel) sont les suivantes :

- Titre de la publication
- Editeur / revue (si pas encore accepté : 3 possibilités par ordre décroissant de priorité).

- Brève motivation de l'aide demandée
- **Montant demandé : le budget maximal ne peut dépasser 0,05€ par mot (HTVA).
Il est essentiel que le devis soit exprimé en euros par mot**
- Date espérée de publication

Sélection des dossiers : Les dossiers seront soumis directement au Département Recherche à l'adresse fonds.recherche@ulb.be. Le Département Recherche vérifiera leur contenu et son adéquation au présent règlement. Ils seront ensuite sélectionnés par la -conseillère de la Rectrice pour les Sciences Humaines et Sociales.

Les critères retenus pour la sélection seront les suivants :

- qualité scientifique du projet et choix de l'éditeur/revue ;
- impact de l'aide allouée sur la carrière du chercheur et/ou la renommée internationale de l'ULB ;
- dimension réaliste de la demande (rapport coût/nombres de page/type de corrections nécessaires, probabilité d'acceptation du manuscrit, etc.) ;
- objectifs stratégiques de l'ULB.

Les dossiers incomplets seront déclarés irrecevables et renvoyés éventuellement à l'appel suivant.